



## **Rémunérations à Radio France : la prime ne permettra pas d'éteindre le feu !**

Le Président Directeur Général de Radio France estime que la prime exceptionnelle met fin à toute « évolution salariale collective » pour 2003. Attention, les salariés et leurs syndicats, n'y revenez pas !

450 Euros en janvier non reconductibles comme fin de non recevoir...

Et les cachetiers qui travaillent à Radio France depuis 10, 15, 20 ans ?, les CDD non requalifiés ?

La promesse de négociation pour la revalorisation de leurs cachets date de début 2003 ! Et ils sont exclus de la mesure soit disant collective...

Le Président ne croit certainement pas que la prime mettra fin à l'explosion de revendications en cascade d'augmentation des indemnités de fonction et autres primes !

De fait depuis le mois d'octobre des négociations salariales se sont ouvertes dans chaque entreprise de l'audiovisuel public : France 3, France 2, RFI et l'INA. Toutes les directions parlent de « négociation annuelle sur les salaires » comme si cela allait de soit. Or c'est une grande première. Jusqu'ici les sociétés de l'audiovisuel public n'avaient qu'une seule négociation annuelle sur les salaires qui était commune à toutes les entreprises et se situait au niveau du Collège des Employeurs.

Les sentiments d'injustice et d'iniquité créés par une gestion pervertie du social ravagent tous les secteurs.

La Direction accélère brutalement le déséquilibre entre les métiers via des hausses de prime pour le moins stupéfiantes. Elle attise la montée de l'individualisme et du corporatisme.

Cette politique conduira inéluctablement à la remise en cause de l'équilibre du système salarial actuel basé sur la reconnaissance des métiers et de leur qualification. Pour maintenir cet équilibre il sera nécessaire d'appliquer les mêmes mesures à l'ensemble des métiers sous peine de produire des situations d'injustice intolérables !

**La Direction ne cherche-t-elle pas avec tout cela à imposer la négociation de la remise en cause des métiers en essayant d'adapter les métiers à la chute de la production ?**

**A semer la zizanie entre les personnels, à faire monter des sentiments de haine et de violence ?**

**A mettre le budget de Radio France en déficit ? A dire que cette société est ingérable, coût e trop cher ?**

**La CGT le dit clairement : les revendications salariales sont légitimes, surtout dans le contexte actuel, mais, pour nous aujourd'hui la priorité c'est le collectif et le maintien de toutes les activités de l'entreprise en interne.**

**Il est plus que jamais nécessaire de réaffirmer que :**

- **Seule l'augmentation de la valeur du point d'indice peut assurer la pérennité de la convention collective.**
- **Ne laissons pas détruire nos acquis collectifs.**

Paris le 8 décembre 2003